

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Léry tenue le 14 février 2024 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Gérald Ranger
Monsieur le conseiller Éric Pinard
Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Madame la conseillère Liette Lamarre
Monsieur le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Liette Lamarre.

Est également présent : M. Michel Morneau MAP urb., directeur général et greffier trésorier.

Est absent
Monsieur le maire Kevin Boyle

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante Liette Lamarre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 31.

2024-02-44

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que présenté:

3.0 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante Liette Lamarre invite les personnes présentes à poser leurs questions sur les sujets de la présente séance. Une plage de temps de 15 minutes est allouée.

4.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant obtenu le ou les procès-verbaux des séances du Conseil municipal, le greffier trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

2024-02-45

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2024 tel que déposé.

2024-02-46

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 29 janvier 2024 tel que déposé.

5.0 CORRESPONDANCE

Il est relevé par madame la mairesse suppléante, la correspondance relative au ministère des transports dont :

- Le boulevard urbain

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-02-47

6.1 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est déposé le rapport sur les engagements financiers et factures à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER les engagements financiers et factures à payer du 14 décembre 2023 jusqu'au 7 février 2024 inclusivement d'un montant de 338 157,78\$

2024-02-48

6.2 RETRAIT DE SIGNATURES AU COMPTE DESJARDINS

CONSIDÉRANT les obligations des régies chez les services bancaires du fournisseur Desjardins;

CONSIDÉRANT l'article 19 du règlement 2022-504 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exigeant la double signature aux comptes bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

DE RETIRER madame la conseillère Marie-Chantal Laberge et madame Caroline Allard responsable du service des Finances à compter 14 février 2024 comme signataire aux comptes bancaires chez le fournisseur Desjardins.

2024-02-49

6.3 AJOUT D'UNE SIGNATURE AU COMPTE DESJARDINS

CONSIDÉRANT les obligations de régie chez les services bancaires du fournisseur Desjardins;

CONSIDÉRANT l'article 19 du règlement 2022-504 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exigeant la double signature aux comptes bancaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

D'INSCRIRE monsieur le conseiller Réjean Labrie à compter 14 février 2024 comme signataire aux comptes bancaires chez le fournisseur Desjardins.

2024-02-50

6.4 AUTORISATION DE DÉPÔT – PROGRAMME PRIMEAU SOUS VOLET 1.1

CONSIDÉRANT l'intérêt de Ville de Léry de voir à la préparation des plans et devis des services d'infrastructure du secteur est;

CONSIDÉRANT QUE le programme PRIMEAU sous volet 1.1 permet de présenter une demande pour l’octroi de l’aide financière en deux étapes à l’égard d’un projet d’infrastructure. La première étape (sous-volet 1.1) englobe la réalisation des études préliminaires, la conception des ouvrages et la confection des plans et devis définitifs.

CONSIDÉRANT QUE , tenant compte de la résolution 2022-12-325, il est possible de réduire considérablement l’impact des coûts de production des plans et devis et des études reliées en déposant une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l’unanimité

QUE la Municipalité ayant pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu’elle s’engage à en respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle.

QUE la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;

QUE la Municipalité confirme qu’elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière.

2024-02-51

**6.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE – SAINT-CONSTANT -
INGÉNIEUR**

CONSIDÉRANT QUE ,le 25 janvier 2024, la Ville de Saint-Constant a reçu une réponse négative du MAMH pour la demande conjointe de subvention dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry reste avec la même problématique de besoins réels en relation avec les études en ingénierie municipale;

CONSIDÉRANT l’importance de prendre en charge la planification en infrastructure en eau et égouts de manière structurée;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry ne compte pas engager un ingénieur municipal de son propre chef à temps plein permanent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l’unanimité

DE PRÉSENTER l’intérêt de Ville de Léry à la Ville de Saint-Constant, municipalité mandataire, quant à une entente municipale afin d’utiliser une ressource partagée même sans la participation au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH.

AUTORISE la signature d’une entente intermunicipale en la matière.

QUE le maire, monsieur Kevin Boyle, le maire suppléant ou la mairesse suppléante ainsi que le directeur général monsieur Michel Morneau puissent signer cette entente intermunicipale respectant les articles 468.1 à 469.1 de la Loi sur les cités et villes.

QU’UN comité intermunicipal crée la saine gestion du service.

2024-02-52

6.6 COMITÉ EMBELLISSEMENT - CRÉATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de voir à l'amélioration paysagère des lieux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

DE CRÉER le comité d'embellissement

QUE le conseiller Réjean Labrie soit responsable de ce comité.

QUE le directeur général Michel Morneau puisse nommer les membres du comité.

2024-02-53

6.7 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES CSSSGS

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry a reçu du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries une correspondance en lien avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

DE prendre acte du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2024-02-54

7.1 ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 5038 - RATIFICATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général Michel Morneau à entériner l'entente avec les parties prenantes dans le cadre de la fin d'emploi de l'employé en objet.

2024-02-55

7.2 RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – CONTRAT ET EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'entente de fin d'emploi de l'employé 5038;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur François Sénécal urbaniste à titre de responsable du service de l'urbanisme et du développement durable.

D'AUTORISER le directeur général Michel Morneau à signer un contrat avec monsieur François Sénécal urbaniste selon les modalités présentées aux élus.

2024-02-56

7.3 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

CONSIDÉRANT QUE les élus sont soucieux du bien-être des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU' une des priorités est l'instauration d'un programme de bien-être et de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide aux employés (PAE) est un service de soutien professionnel offert au personnel et aux gestionnaires pour les aider à résoudre des préoccupations (stress, dépression, anxiété, passage de la vie, situation de crise, etc.)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

D'OFFRIR un programme d'aide aux employés (PAE) aux employés sous la politique salariale en vigueur.

DE SOUSCRIRE à un programme d'aide aux employés (PAE) aux employés chez Beneva à partir du 1^{er} juin 2024 selon l'offre présentée.

D'AUTORISER le directeur général Michel Morneau à signer tous les documents requis afin de mener à bien ce programme.

8.0 LÉGISLATION

Aucun point

9. TRAVAUX PUBLICS

2024-02-57

9.1 RANDONNÉE DU SOUVENIR THERRY LEROUX – AUTORISATION DE CIRCULER

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville du 6 février 2024 de circuler sur les routes de Ville de Léry pour la 5^e édition de la randonnée en objet le 22 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à circuler sur les routes de Ville de Léry pour la 5^e édition de la randonnée en objet le 22 août 2024;

QUE l'organisation de l'événement soit totalement à la charge de l'organisateur.

2024-02-58

9.2 AUTORISATION AU 465 BOULEVARD DE LÉRY – ACCÈS SUR RUE

CONSIDÉRANT QUE Le ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable possède une servitude de non-accès face à la propriété en question;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 141 450 se retrouve enclavé tenant compte d'une servitude inexistante contraire au permis initial de construction ;

CONSIDÉRANT la régularisation demandée par Ville de Léry quant au dossier du règlement 2016-455 sur les PIIA en tenant compte de la résolution 2020-11-160;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER la levée partielle de la servitude de nonaccès au lot 5 141 450 sur une longueur d'au plus 14 mètres sur le boulevard de Léry de part et d'autre du centre de l'accès présenté au plan autorisé par le Conseil municipal à la résolution de la présente séance.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-02-59

10.1 NOUVEL ORGANIGRAMME OMSC

CONSIDÉRANT la loi sur la sécurité civile, chapitre S-2.3;

CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités partagées entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux;

CONSIDÉRANT le travail effectué en sécurité civile depuis le mandat octroyé à la firme StratJ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le nouvel l'organigramme de l'organisme municipal de sécurité civile tel que déposé.

QUE le directeur général Michel Morneau puisse modifier de facto cet organigramme si divers postes deviennent vacants.

2024-02-60

10.2 AUTOMATES D'APPELS

CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition d'un service d'automate d'appels.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer un contrat de service avec le fournisseur OMNIVIGIL pour un service d'automate d'appels.

2024-02-61

10.3 SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'ALERTE AU CCMU

CONSIDÉRANT QUE le centre de coordination des mesures d'urgence doit pouvoir respecter le schéma d'alerte du plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le relais d'information en continu est requis pour être fluide dans les processus et procédures;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition d'un service d'un système électronique d'alerte au CCMU.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer un contrat avec le fournisseur STRATJ visant la mise en place d'un système électronique d'alerte au CCMU.

2024-02-62

10.4 NOMINATION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry se doit d'avoir un coordonnateur en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

DE NOMMER le directeur général monsieur Michel Morneau comme coordonnateur en sécurité civile

2024-02-63

10.5 NOMINATION DU COORDONNATEUR (TRICE) ADJOINT (E) EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry a nommé un coordonnateur en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry doit avoir un substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

DE NOMMER madame Marie-Chantal Laberge comme coordonnatrice adjointe en sécurité civile.

2024-02-64

10.6 ANNULATION DES FACTURES – SAAQ

CONSIDÉRANT les factures 2021-000042 et 2022-00008;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité des incendies en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER l'annulation des factures citées dans cette résolution.

2024-02-65

10.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE – INCENDIE – MRC ROUSSILLON

CONSIDÉRANT les obligations du schéma de couverture de risques quant aux déploiements des ressources (pompiers) lors d'une intervention;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Roussillon quant à cette entente régionale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale en incendie de la MRC de Roussillon.

QUE la mairesse suppléante ou le directeur général puissent signer l'entente.

11.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-02-66

11.1 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR DES MODIFICATIONS AUX PLANS ORIGINAUX AU 465, BOULEVARD DE LÉRY (PIIA2024-01)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation à la séance du 1^{er} février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs et critères du règlement 2016-455.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modifications aux plan originaux au 465, boulevard de Léry, selon le plan d'implantation préliminaire réalisé par Marc-André Parent, 1 page, daté du 31 juillet 2020 telle que déposée.

2024-02-67

11.2 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES AU 909, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS (PIIA2024-02)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation à la séance du 1^{er} février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs et critères du règlement 2016-455.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement des fenêtres au 909, chemin du Lac-Saint-Louis, selon les documents présentés au comité lors de la rencontre du 25 janvier 2024.

2024-02-68

**11.3 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AU
905, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS, SUR LE LOT 5 141 749
(DEMANDE PIIA2023-33)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation à la séance du 1^{er} février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs et critères du règlement 2016-455.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Gérald Ranger
Adoptée à l'unanimité

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une maison unifamiliale au 905, chemin du Lac-Saint-Louis, sur le lot 5 141 749 selon le plan numéro 23-3653 réalisé par St-Martin Architecture, 7 pages, datées du 5 octobre 2023.

L'approbation est conditionnellement à ce que le muret de pierre existant de Léry soit conservé et entretenu par les propriétaires.

Une garantie financière est exigée comme l'article 23 du règlement 2016-455 le permet visant la protection du muret de pierre;

2024-02-69

11.4 RÉOLUTION 2023-10-272 – MODIFICATION AUX SIGNATAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

D'AJOUTER comme signataire le maire suppléant ou la mairesse suppléante à la résolution.

2024-02-70

11.5 RÉGULARISATION DES TITRES SUITE À L'ACQUISITION DU 5 140 712

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à mandater un notaire de son choix afin de régulariser les titres du lot 5 140 712 dans le cadre de la résolution 2023-10-272.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau, et monsieur le maire Kevin Boyle ou la mairesse suppléante puisse signer les documents permettant la régularisation des titres.

2024-02-71

11.6 DROITS RÉELS DÉMEMBRÉS - LOTS 5 140 620, 5 140 623, 5 140 633, 5 140 712, 5 141 570, 5 141 580

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

DE DÉCLARER que les droits réels démembrés décrits et énumérés sur les lots visés en titre pour les servitudes de conservation ne sont pas ou ne font plus partie de son domaine public.

QUE, par conséquent, ces droits peuvent faire l'objet de toute cession aux fins de constituer une servitude de conservation .

12.0 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier

13.0 INFORMATION AUX CITOYENS

Monsieur le maire et les élus présentent différents dossiers.

14.0 RETOUR SUR LES QUESTIONS DU PUBLIC DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame la mairesse suppléante fait un bref retour sur les questions du public.

15.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

2024-02-72

16.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Pinard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 20h57
Adoptée à l'unanimité

ORIGINAL SIGNE

LIETTE LAMARRE MAIRESSE SUPPLÉANTE

ORIGINAL SIGNE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB., DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**